

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du jeudi 29 septembre 2022

DÉLIBÉRATION N° CP-2022/09/29-1/08

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20220929-lmc100000024277-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 07/10/2022

Réception Préfet : 07/10/2022

Publication RAAD : 11/10/2022

OBJET : Appel à projets "Fonds de développement touristique" - Troisième répartition au titre de l'appel à projets 2021

La stratégie touristique du Département définie dans le Livre blanc « Seine-et-Marne 2030 : l'Île-de-France des possibles » vise à positionner le territoire comme une destination touristique internationale et comme une destination de loisirs francilienne.

A cet égard, l'Assemblée départementale a acté lors de la séance budgétaire du mois de décembre 2018 la création d'un fonds de développement touristique dont le cadre de fonctionnement a été adopté par le Conseil départemental le 26 septembre 2019.

Le Fonds de développement touristique vise aujourd'hui à soutenir des projets contribuant à l'amélioration de l'attractivité touristique du territoire départemental sur les thématiques suivantes : l'hébergement touristique, le slow tourisme, la valorisation des produits du terroir et le développement numérique.

Il est proposé à l'approbation de la commission permanente une troisième répartition de 3 projets au titre de l'appel à projets 2021, pour une enveloppe totale de subventions s'élevant à 800 000 €.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L1111-4 du Code général des Collectivités territoriales qui fait du tourisme une compétence partagée entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier,

VU l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales donnant aux départements la compétence pour promouvoir les solidarités et la cohésion territoriale sur le territoire départemental,

VU l'article L132-1 du Code du tourisme,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/11 en date du 26 septembre 2019, relative à la création de l'appel à projets « Fonds de développement touristique »,

VU la délibération du Conseil départemental n° 7/01 en date du 17 décembre 2020, relative à l'approbation du budget primitif pour l'exercice 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/07 en date du 5 mars 2021 relative à l'ajustement du règlement de l'appel à projets « Fonds de développement touristique » et au lancement de l'appel à projets 2021,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 1^{er} juillet 2021, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 5,

VU la délibération du Conseil départemental n° 1/04 en date du 10 décembre 2021 relative à la deuxième répartition de l'appel à projets 2021 du "Fonds de développement touristique",

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'attribuer au titre de l'appel à projets 2021 une subvention d'un montant de **700 000 €** à l'association pour le rayonnement de Saint Colomban en Seine-et-Marne, d'approuver le projet de convention entre le Département et l'association tel que figurant en annexe n° 1 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 2 : d'attribuer au titre de l'appel à projets 2021 une subvention d'un montant de **50 000 €** à l'association Atypique Nature & Solidaire, d'approuver le projet de convention entre le Département et l'association tel que figurant en annexe n° 2 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 3 : d'attribuer au titre de l'appel à projets 2021 une subvention d'un montant de **50 000 €** à la SAS « Hom&sens », d'approuver le projet de convention entre le Département et la SAS tel que figurant en annexe n° 3 de la présente délibération et d'autoriser le Président à le signer au nom du Département.

Article 4 : les crédits correspondants, votés sur l'exercice 2022, seront prélevés sur l'action « Attractivité du Territoire », opération « Fonds de développement touristique ».

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (46) :

Mme Emma ABREU

M. Éric BAREILLE

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Majdoline BOURGEAIS – EL ABIDI

M. Thierry CERRI qui a donné pouvoir à M. Pascal GOUHOURY

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard COZIC

Mme Sophie DELOISY

M. Smaïl DJEBARA

M. Yann DUBOSC

M. Vincent ÉBLÉ

Mme Bouchra FENZAR-RIZKI

Mme Isoline GARREAU qui a donné pouvoir à Mme Claudine THOMAS

M. Laurent GAUTIER

Mme Anne GBIORCZYK

Mme Julie GOBERT

M. Pascal GOUHOURY

M. Anthony GRATACOS

M. Michel JOZON qui a donné pouvoir à Mme Sophie DELOISY

M. Denis JULLEMIER qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Sarah LACROIX qui a donné pouvoir à Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Cindy MOUSSI-LE-GUILLOU
Mme Mireille MUNCH
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François PARIGI
Mme Véronique PASQUIER
M. Vincent PAUL-PETIT
M. Ugo PEZZETTA
Mme Marie-Line PICHERY
M. Brice RABASTE
M. Christian ROBACHE
Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS qui a donné pouvoir à M. Laurent GAUTIER
Mme Sara SHORT-FERJULE
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
Mme Claudine THOMAS
M. Xavier VANDERBISE qui a donné pouvoir à M. Brice RABASTE
Mme Véronique VEAU

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :



Jean-François PARIGI
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne